

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 47^e année – N° 29 – Jeudi 28 août 2025

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Elections du Parlement et du Gouvernement du 19 octobre 2025

La Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura a enregistré le dépôt des actes de candidatures suivants dans les délais légaux:

PARLEMENT

District de Delémont (26 sièges)

Liste 1 CS-POP et Gauche en Mouvement (CS-POP et GeM)

- 01.01 Meury Rémy, 1959, Delémont; Retraité
- 01.02 Farine Pâris, 2005, Courrendlin; Assistant en soins et santé communautaire / Etudiant
- 01.03 Gelso Esther, 1955, Delémont; Retraitée
- 01.04 Marquis Robin, 2005, Corban; Etudiant
- 01.05 Schaller Hervé, 1979, Delémont; Dessinateur architecture / Directeur de travaux
- 01.06 Fedele Carla, 2004, Courtételle; Etudiante
- 01.07 Grossmann René, 1966, Courrendlin; Enseignant à la Division Technique du CEJEF
- 01.08 Corbat Jérôme, 1962, Delémont; Retraité
- 01.09 Erard Zia, 2005, Courrendlin; Etudiante
- 01.10 Gaillard Morven, 2005, Courcelon; Etudiant
- 01.11 Schaffter Christophe, 1966, Delémont; Avocat
- 01.12 Clavreuil Philippe, 1970, Delémont; Vendeur
- 01.13 Charmillot Stéphane, 1975, Delémont; Bachelor de sciences en technologie alimentaire
- 01.01 Meury Rémy, 1959, Delémont; Retraité
- 01.02 Farine Pâris, 2005, Courrendlin; Assistant en soins et santé communautaire / Etudiant
- 01.03 Gelso Esther, 1955, Delémont; Retraité
- 01.04 Marquis Robin, 2005, Corban; Etudiant
- 01.05 Schaller Hervé, 1979, Delémont; Dessinateur architecture / Directeur de travaux
- 01.06 Fedele Carla, 2004, Courtételle; Etudiante
- 01.07 Grossmann René, 1966, Courrendlin; Enseignant à la Division Technique du CEJEF
- 01.08 Corbat Jérôme, 1962, Delémont; Retraité
- 01.09 Erard Zia, 2005, Courrendlin; Etudiante

- 01.10 Gaillard Morven, 2005, Courcelon; Etudiant
- 01.11 Schaffter Christophe, 1966, Delémont; Avocat
- 01.12 Clavreuil Philippe, 1970, Delémont; Vendeur
- 01.13 Charmillot Stéphane, 1975, Delémont; Bachelor de sciences en technologie alimentaire

Liste 2 Le Centre Jura

- 02.01 Arnoux Michel, 1956, Vicques; Conseiller communal
- 02.02 Bellé Mirco, 1970, Glovelier; Caissier communal
- 02.03 Beuret Boris, 1977, Corban; Président des Producteurs Suisses de Lait
- 02.04 Beuret Serge, 1962, Delémont; Avocat / Notaire
- 02.05 Créatin Pascal, 1960, Soulce; Conseiller communal
- 02.06 Do Carmo Acacio, 1981, Delémont; Responsable d'équipe en assurances
- 02.07 Dobler Eric, 1960, Bassecourt; Maire
- 02.08 Eschmann Vincent, 1962, Vicques; Enseignant secondaire
- 02.09 Fleury Marie-Eve, 1976, Courroux; Enseignante
- 02.10 Froidevaux Anne, 1985, Châtillon; Responsable RH
- 02.11 Girardin Christophe, 1980, Delémont; Secrétaire général SEJ
- 02.12 Goffinet Olivier, 1980, Courrendlin; Vice-directeur de Collège
- 02.13 Hauser Sandra, 1983, Delémont; Juriste / Rapporteuse état-major du chef du DDPS
- 02.14 Horisberger Janique, 1979, Courtételle; Agente administrative
- 02.15 Juillard Schaller Madeleine, 1965, Delémont; Pharmacienne FPH
- 02.16 Julien-Brêchet Lucie, 1985, Movelier; Masseuse médicale avec brevet fédéral
- 02.17 Koller Emmanuel, 1966, Delémont; Conseiller communal
- 02.18 Lachat Manuel, 1965, Delémont; Ingénieur géomètre EPF avec brevet fédéral
- 02.19 Mahon Adeline, 1999, Glovelier; Conseillère à la clientèle privée individuelle
- 02.20 Monin François, 1992, Glovelier; Directeur d'AgriJura
- 02.21 Montavon Aubin, 1999, Courtételle; Agro-Commerçant ES
- 02.22 Pape Jean-François, 1969, Pleigne; Agriculteur
- 02.23 Riat Girardin Anaïs, 1991, Develier; Juriste à l'Office fédéral de l'aviation civile

- 02.24 Schaller Olivier, 1966, Delémont; Expert-comptable diplômé
 02.25 Vallat Bernard, 1962, Bassecourt; Retraité
 02.26 Vuillaume Nicolas, 2000, Courfaivre; Stagiaire HEG au Service de la population

Liste 3 Parti socialiste jurassien - Jeunesse socialiste jurassienne (PSJ - JSJ)

- 03.01 Girardin Héloïse, 2001, Courfaivre; Etudiante
 03.02 Hodel Sarah, 1990, Delémont; Travailleuse sociale
 03.03 Ali Jordan, 1999, Delémont; Employé de commerce
 03.04 Créatin Sacha, 2000, Courfaivre; Etudiant
 03.05 Ngouontcheu Noah, 2000, Glovelier; Ingénieur en gestion de la nature
 03.06 Bourquin Valérie, 1969, Courrendlin; Infirmière
 03.07 Chappuis Stéphanie, 1978, Develier; Employée de commerce
 03.08 Douma Folla-Gnimi Makanjou, 1973, Courroux; Infirmière
 03.09 Etter Marie-Anne, 1974, Delémont; Biologiste
 03.10 Fleury-Wüthrich Valérie, 1977, Vermes; Indépendante
 03.11 Frossard Gaëlle, 1988, Delémont; Educatrice sociale
 03.12 Mérat Diop Jocelyne, 1963, Courroux; Collaboratrice administrative
 03.13 Plomb Gafner Isabelle, 1970, Delémont; Art-thérapeute
 03.14 Rais Nicole, 1962, Courfaivre; Assistante parentale
 03.15 Schaffter Françoise, 1972, Courtételle; Chargée de communication
 03.16 Wisler Fanny, 1976, Delémont; Product Manager
 03.17 Badertscher Christophe, 1975, Delémont; Ingénieur en environnement
 03.18 Burkhalter Joël, 1965, Courrendlin; Chargé de projet
 03.19 Cerf Patrick, 1975, Corban; Chef de projet
 03.20 Comte Pierre-André, 1955, Vellerat; Journaliste
 03.21 Escribano Juan, 1973, Courrendlin; Formateur / Enseignant
 03.22 Lachat Alain, 1970, Courroux; Boucher
 03.23 Macquat Fabrice, 1977, Courroux; Responsable des filières de transition à la Division artisanale du CEJEF
 03.24 Schindelholz Jude, 1980, Delémont; Géographe
 03.25 Suvat Mehmet, 1961, Delémont; Décolleteur
 03.26 Wade Aliou, 1975, Delémont; Educateur social

Liste 4 Les Vert-e-s Jura - Jeunes Vert-e-s Jura (Les Vert-e-s)

- 04.01 Burri-Schmassmann Sonia, 1965, Soyhières; Spécialiste de l'environnement
 04.02 Breuleux Raphaël, 1976, Boécourt; Formateur en horlogerie
 04.03 Hänggi-Blattner Olivia, 1997, Soyhières; Vigneronne
 04.04 Blaser Frédéric, 1975, Delémont; Responsable RH
 04.05 Robert-Charrue Julie, 1978, Movelier; Correctrice
 04.06 Linder Colin, 2000, Delémont; Archiviste
 04.07 Burri Sophie, 1997, Soyhières; Ecobiologiste de la construction
 04.08 Lombard Thierry, 1963, Glovelier; Ingénieur en électronique
 04.09 Linder Adèle, 2005, Delémont; Etudiante
 04.10 Vitali Sylvain, 1993, Delémont; Ingénieur thermicien
 04.11 Gerber Obrecht Ruth, 1954, Undervelier; Infirmière
 04.12 Luisoni Romaine, 1990, Bassecourt; Archéologue

- 04.13 Nivarlet Cécile, 1968, Delémont; Coach sportive
 04.14 Blaser Céline, 1978, Delémont; Travailleuse sociale
 04.15 Baboujian Paula, 1971, Movelier; Care manager
 04.16 Queloz Frédéric, 1978, Boécourt; Gérant PME
 04.17 Tomat Olan, 2002, Boécourt; Enseignant
 04.07 Burri Sophie, 1997, Soyhières; Ecobiologiste de la construction
 04.18 Obrecht Jean-Paul, 1952, Undervelier; Instituteur
 04.19 Gueissaz Pauline, 2002, Delémont; Etudiante
 04.20 Luisoni Geoffroy, 1988, Bassecourt; Archéologue
 04.21 Siffert Virginie, 1976, Delémont; Auxiliaire de vie
 04.16 Queloz Frédéric, 1978, Boécourt; Gérant PME
 04.01 Burri-Schmassmann Sonia, 1965, Soyhières; Spécialiste de l'environnement
 04.02 Breuleux Raphaël, 1976, Boécourt; Formateur en horlogerie
 04.14 Blaser Céline, 1978, Delémont; Travailleuse sociale

Liste 5 Union Démocratique du Centre (UDC)

- 05.01 Schnegg Fred-Henri, 1965, Courroux; Chef du service de l'enseignement
 05.02 Rottet Philippe, 1946, Delémont; Retraité
 05.03 Koller Alain, 1977, Bourrignon; Agriculteur
 05.04 Montavon Lionel, 1975, Courcelon; Gendarme / Président GP
 05.05 Stettler Francine, 2001, Delémont; Enseignante primaire
 05.06 Studer Laurence, 1960, Delémont; Agricultrice
 05.07 Haegeli Laurent, 1978, Bassecourt; Indépendant
 05.08 Juillerat Frédéric, 1965, Courfaivre; Agriculteur
 05.09 Spies Cindy, 1979, Courroux; Secrétaire médicale
 05.10 Vogel Marcel, 1965, Mervelier; Chef Monteur / Formateur
 05.11 Willemin Noël, 1977, Ederswiler; Agriculteur
 05.12 Baettig Dominique, 1953, Delémont; Psychiatre FMH
 05.13 Zmoos Nadine, 2003, Vicques; Employée de commerce
 05.14 Bendit Marie-Claire, 1948, Delémont; Retraitée
 05.15 Buchwalder Didier, 2005, Courcelon; Mécanicien en machines agricoles
 05.16 Cerf-Büschen Isabelle, 1981, Courrendlin; Employée de commerce
 05.17 Eicher Joëlle, 1978, Corban; Agricultrice
 05.18 Flury Charlotte, 1996, Courchapoix; Paysanne brevetée
 05.19 Gerber Mélissa, 1996, Movelier; Agricultrice
 05.20 Gunzinger Grégory, 1985, Bassecourt; Décolleteur
 05.21 Juillerat Bryan, 1999, Courrendlin; Employé de commerce
 05.22 Lachat Damien, 1977 Bassecourt; Ingénieur HES
 05.23 Lando Michel, 1964, Bassecourt; Chef des ventes diplômé
 05.24 Lanoir Stéphane, 1978, Delémont; Employé de commerce
 05.25 Rufer Walter, 1955, Rossemaison; Retraité
 05.26 Scheurer Manfred, 1985, Boécourt; Agriculteur
- Liste 6 Parti libéral-radical jurassien (PLRJ)**
- 06.01 Beyzasac Necla, 1981, Courroux; Conseillère en assurance
 06.02 Braichet Martin, 1988, Montavon; RH / Responsable d'agence
 06.03 Brosy Stéphane, 1964, Pleigne; Maître peintre / Enseignant professionnel / Suppléant
 06.04 Cerkezi Dzevat, 1985, Bassecourt; Conseiller à la clientèle
 06.05 Chételat Pierre, 1962, Delémont; Architecte / Suppléant
 06.06 Crevoisier Julien, 1973, Delémont; Economiste
 06.07 Froté Vincent, 1958, Delémont; Retraité

- 06.08 Günter Christophe, 1971, Delémont; Ingénieur ETS
- 06.09 Haenni Pascal, 1959, Develier; Retraité
- 06.10 Haenni-Béguelin Sonia, 1972, Develier; Vendeuse
- 06.11 Kocher Nicolas, 1990, Delémont; Responsable finances et RH
- 06.12 Kutlu Bahtiyar, 1983, Courrendlin; Conseiller en assurance et prévoyance
- 06.13 Laederach Yann, 1988, Vicques; Conseiller
- 06.14 Loriol Joël, 1984, Delémont; Promoteur immobilier
- 06.15 Meury Pierre-Xavier, 1956, Delémont; Géologue
- 06.16 Noghero Olivier, 1972, Delémont; Médecin
- 06.17 Parrat Patrick, 1987, Courroux; Chef de vente
- 06.18 Renaud Daniel, 2000, Develier; Economiste d'entreprise
- 06.19 Rubli Ulrich, 1960, Delémont; Gestionnaire commercial PPA
- 06.20 Rufer Yann, 1979, Rossemaison; Directeur Croix-Rouge Jura / Député / Président du Parlement
- 06.21 Schindelholz Loic, 1999, Delémont; Entrepreneur
- 06.22 Schmid Vivien, 1998, Delémont; Auditeur
- 06.23 Schweingruber Alain, 1952, Boécourt; Avocat / Député
- 06.24 Sirimsi Taylan, 1994, Courroux; Termineur en rhabillage horloger
- 06.25 Tobler Clément, 1999, Boécourt; Fiduciaire indépendant
- 06.26 Tobler Michel, 1965, Boécourt; Expert fiscal

Liste 7 Parti Chrétien social indépendant (PCSI)

- 07.01 Berret Ignace, 1989, Delémont; Agronome
- 07.02 Brahier Jean-Louis, 1960, Courcelon; Retraité
- 07.03 Carabotti Anna, 1959, Courrendlin; Retraîtée
- 07.04 Cattin Hervé, 1975, Courtételle; Agriculteur
- 07.05 Chappuis Damien, 1979, Delémont; Maire / Ingénieur en informatique de gestion
- 07.06 Chappuis Leïla, 2000, Delémont; Enseignante primaire
- 07.07 Chappuis Malika, 1988, Vicques; Comptable
- 07.08 Chapuis Bastien, 1993, Develier; Conseiller vente
- 07.09 Chapuis Patrick, 1961, Delémont; Conseiller communal
- 07.10 Chèvre Olivier, 1973, Bassecourt; Conseiller communal / Ingénieur HES
- 07.11 Chevrey Nicolas, 1979, Delémont; Secrétaire général Hôpital du Jura
- 07.12 Choffat Christine, 1958, Bassecourt; Conseillère générale / Retraîtée
- 07.13 Claude Steve, 1978, Delémont; Pharmacien
- 07.14 Erard Dominique, 1966, Courcelon; Agriculteur
- 07.15 Erard Valérie, 2002, Courroux; Agricultrice
- 07.16 Fleury Luc, 1953, Courcelon; Retraité
- 07.17 Froidevaux Jean, 1964, Delémont; Chef de service financier
- 07.18 Koller Jennie, 1995, Courtételle; Enseignante primaire
- 07.19 Lobsiger Stéphane, 1969, Develier; Responsable de domaine
- 07.20 Lovy Aurélien, 1989, Saulcy; Agriculteur / Vigneron / Encaveur
- 07.21 Maître-Brusatin Gabrielle, 1981, Vicques; Infirmière / Mère au foyer
- 07.22 Maître-Schindelholz Suzanne, 1956, Delémont; Conseillère de ville / Secrétaire médicale
- 07.23 Paratte Arnaud, 1990, Courroux; Gestionnaire du commerce de détail
- 07.24 Scrima Zoé, 1992, Courtételle; Designer en communication visuelle
- 07.25 Sommer Patricia, 1974, Courfaivre; Employée de commerce

- 07.26 Soranzo Julie, 1998, Courtételle; Animatrice socioculturelle

Liste 8 Parti Vert'libéral (PVL)

- 08.01 Beuret Alain, 1978, Delémont; Architecte EPFL
- 08.01 Beuret Alain, 1978, Delémont; Architecte EPFL
- 08.02 Chételat Morgan, 2003, Develier; Étudiant en Intelligence Artificielle et technologies durables
- 08.02 Chételat Morgan, 2003, Develier; Étudiant en Intelligence Artificielle et technologies durables
- 08.03 Joliat Gérard, 1976, Sceut; Spécialiste marketing avec brevet fédéral
- 08.03 Joliat Gérard, 1976, Sceut; Spécialiste marketing avec brevet fédéral
- 08.04 Ceppi Anne, 1965, Bassecourt; Consultante en santé vétérinaire publique
- 08.04 Ceppi Anne, 1965, Bassecourt; Consultante en santé vétérinaire publique
- 08.05 Rustemi Blerim, 1990, Rossemaison; Entrepreneur
- 08.05 Rustemi Blerim, 1990, Rossemaison; Entrepreneur
- 08.06 Dalcher-Joliat Nathalie, 1978, Delémont; Géologue
- 08.06 Dalcher-Joliat Nathalie, 1978, Delémont; Géologue
- 08.07 Seuret Philippe, 1955, Châtillon; Retraité
- 08.07 Seuret Philippe, 1955, Châtillon; Retraité
- 08.08 Allimann Yvette, 1959, Undervelier; Communicante technique
- 08.09 Chevalier Grégory, 1977, Vicques; Employé cantonal
- 08.10 Deloy Sébastien, 1973, Courroux; Photographe professionnel
- 08.11 Wirz Christian, 1955, Delémont; Retraité
- 08.12 Brunott Klasina, 1980, Sceut; Spécialiste santé et sécurité au travail (STPS)
- 08.13 Chételat Stève, 1977, Courchapoix; Secrétaire communal
- 08.14 Fretz Sebastian, 1984, Sceut; Directeur
- 08.15 Fretz Nathalie, 1982, Sceut; Maîtresse école enfantine
- 08.16 Bianchini Fabio, 1977, Courrendlin; Conseiller en assurances
- 08.17 Frund Joanie, 1994, Courcelon; Travailleuse sociale
- 08.18 Karakus Belinda, 1999, Courfaivre; Opératrice en horlogerie

District de Porrentruy

(18 sièges)

Liste 1 Le Centre Jura

- 01.01 Bonvallat Gérard, 1962, Miécourt; Directeur adjoint
- 01.02 Franc Grégory, 1981, Courtedoux; Formateur enseignant
- 01.03 Maitre Lionel, 1985, Boncourt; Membre de direction / Responsable régional
- 01.04 Voillat Magali, 1981, Porrentruy; Secrétaire générale AJC
- 01.05 Henry Maxence, 1991, Dampfreux; Agriculteur
- 01.06 Pineau Eric, 1965, Porrentruy; Ingénieur HES génie civil
- 01.07 Jubin Guy, 1969, Alle; Directeur finances et RH
- 01.08 Quiquerez Sylvain, 1981, Grandfontaine; Agriculteur
- 01.09 Ruegg Stéphane, 1965, Bure; Conseiller en personnel
- 01.10 Boesch-Bourquenez Florence, 1959, Boncourt; Ingénieure du génie rural / Géomètre
- 01.11 Corbat Gauthier, 1985, Vendlincourt; Industriel
- 01.12 Gènesta Nagel Karine, 1985, Alle; Directrice administrative finances, RH
- 01.13 Roos Vermeille Carole, 1981, Alle; Hypnothérapeute

- 01.14 Cerf Mathieu, 1991, Courgenay; Chef de ventes assurance
- 01.15 Piquerez Sébastien, 1993, Porrentruy; Actuaire
- 01.16 Charmillot Yves, 1969, Montmelon; Agriculteur
- 01.17 Meyer Marcel, 1966, Porrentruy; Directeur / Administrateur
- 01.18 Juillard Arnaud, 1996, Damvant; Enseignant en formation

Liste 2 Parti socialiste jurassien et jeunesse socialiste jurassienne (PSJ - JSJ)

- 02.01 Richard Lionel, 1990, Villars-sur-Fontenais; Agriculteur
- 02.02 Lehmann Katia, 1974, Villars-sur-Fontenais; Ostéopathe
- 02.03 Migy François-Xavier, 1961, Cœuve; Ancien secrétaire syndical
- 02.04 Gerber Chantal, 1968, Porrentruy; Enseignante
- 02.05 a Marca-Kaba Hadja, 1987, Courgenay; Educatrice sociale
- 02.06 Schneider Hausser Lydia, 1958, Courtemautruy; Travailleuse sociale à la retraite
- 02.07 Cuenat Armelle, 1977, Pleujouse; Ethnologue
- 02.08 Bourquard Philippe, 1965, Fontenais; Enseignant
- 02.09 Beuret Léo, 2000, Courgenay; Enseignant
- 02.10 Lièvre Corbat Hildegarde, 1966, Courtemaîche; Directrice / Enseignante
- 02.11 Siess Romuald, 2001, Vendlincourt; Etudiant en Master en sciences sociales
- 02.12 Aubry-Janketic Jelica, 1978, Courtedoux; Employée de commerce
- 02.13 Colomb Eva, 1995, St-Ursanne; Musicienne
- 02.14 Babey Yannis, 1972, Porrentruy; Géographe / Historien
- 02.15 Voisard Yves, 1963, Porrentruy; Mécanicien
- 02.16 Tonti-Vuillaume Emilie, 1986, Porrentruy; Praticienne en éducation précoce spécialisée
- 02.17 Raval Lisa, 1989, Porrentruy; Secrétaire générale de CURAVIVA Jura
- 02.18 Loichat Julien, 1983, Porrentruy; Directeur général d'institutions

Liste 3 Les Vert-e-s Jura et les Jeunes Vert-e-s Jura (Les Vert-e-s)

- 03.01 Laville Baptiste, 1979, Porrentruy; Responsable de projets ONG
- 03.02 Schild Anne, 1969, Porrentruy; Historienne de l'art-Licence ès Lettres
- 03.03 Godat Joël, 1982, Porrentruy; Ingénieur en environnement
- 03.04 Kunz Voisard Florence, 1967, Vendlincourt; Secrétaire médicale
- 03.05 Heusler Jean-Marc, 1962, Porrentruy; Architecte
- 03.06 Amstutz Julie, 1998, Miécourt; Consultante en conservation du patrimoine
- 03.07 Fernex Jean, 1961, Bressaucourt; Biologiste
- 03.08 Courvoisier Marti Sylvie, 1973, Courgenay; Biologiste / Enseignante
- 03.09 Chavanne Jean-Pierre, 1965, Cœuve; Enseignant / Médiateur scolaire
- 03.10 Miserez-Arpin Pauline, 1988, Boncourt; Apicultrice
- 03.11 Chapuis Vincent, 1967, Boncourt; Economiste d'entreprise
- 03.12 Munoz Cristel, 1965, Courtemautruy; Infirmière
- 03.13 Prudat Brice, 1986, Courtemautruy; Agriculteur
- 03.14 Galatioto Sabina, 1992, Bonfol, Agricultrice
- 03.15 Akter Pintu, 1974, Porrentruy; Fonctionnaire
- 03.16 Henry Mathias, 1999, Lugnez; Menuisier / Ebéniste
- 03.17 Kradolfer Anita, 1970, Boncourt; Diététicienne
- 03.18 Rebetez Renée, 1959, Porrentruy; Infirmière

Liste 4 CS-POP et Gauche en Mouvement (CS-POP et GeM)

- 04.01 Pedevilla Fabienne, 1962, Porrentruy; Libraire / Artiste peintre
- 04.02 Bourquin Paul, 1999, Porrentruy; Employé de commerce
- 04.03 Sutterlet Dorian, 1996, Porrentruy; Employé de commerce
- 04.04 Berdat Augustin, 2005, Porrentruy; Etudiant
- 04.05 Lièvre Tristan, 1996, Fontenais; Menuisier indépendant / Menuiserie et conservation d'espèces
- 04.06 Fedele Pierluigi, 1973, Porrentruy; Directeur d'institution sociale
- 04.01 Pedevilla Fabienne, 1962, Porrentruy; Libraire / Artiste peintre
- 04.02 Bourquin Paul, 1999, Porrentruy; Employé de commerce
- 04.03 Sutterlet Dorian, 1996, Porrentruy; Employé de commerce
- 04.04 Berdat Augustin, 2005, Porrentruy; Etudiant
- 04.05 Lièvre Tristan, 1996, Fontenais; Menuisier indépendant / Menuiserie et conservation d'espèces
- 04.06 Fedele Pierluigi, 1973, Porrentruy; Directeur d'institution sociale

Liste 5 Union Démocratique du Centre (UDC)

- 05.01 Moser John, 1983, Bonfol; Agriculteur / Maire
- 05.02 Laville Bruno, 1972, Chevenez; Comptable / Entrepreneur
- 05.03 Bouduban Jean Marc, 1971, Alle; Directeur RH-Coach professionnel indépendant
- 05.04 Chapuis Loïc, 1990, Fontenais; Agent immobilier
- 05.05 Choulat Rémy, 1966, Cornol; Agent d'exploitation RCJU
- 05.06 Farner Lysiane, 1992, Fregiécourt; Douanière
- 05.07 Fleury Lisa, 2003, Montignez; Assistante dentaire
- 05.08 Gridelli Florian, 1981, Alle; PMO / Digital project manager
- 05.09 Lerch Christophe, 1971, Bonfol; Agriculteur
- 05.10 Lisser Frédéric, 1981, Vendlincourt; Agent d'exploitation RCJU
- 05.11 Michel Nicole, 1963, Porrentruy; Indépendante
- 05.12 Mischler Aurélie, 1991, Bonfol; Logisticienne en distribution
- 05.13 Papamerenghi Diego, 1969, Courgenay; Concierge
- 05.14 Reusser Joé, 1993, Porrentruy; Agriculteur
- 05.15 Roth Noah, 2002, Bure; Employé de commerce
- 05.16 Varin Anatole, 1984, Alle; Génie civil
- 05.17 Zurcher Fabian, 1989, Courtedoux; Cuisinier
- 05.18 Moser Miriam, 1987, Bonfol; Comptable

Liste 6 Parti libéral-radical jurassien (PLRJ)

- 06.01 Amstutz Rolf, 1964, Courchavon; Agriculteur spécialisé dans l'agritourisme / Député
- 06.02 Balmer David, 1963, Miécourt; Menuisier indépendant
- 06.03 Bieri Cédric, 1970, Courgenay; Mécanicien / Machiniste
- 06.04 Boéchat Catherine, 1974, Porrentruy; Employée de commerce
- 06.05 Briot Fabrice, 1970, Bressaucourt; Maître mécanicien
- 06.06 Choulat Laurent, 1987, Villars-sur-Fontenais; Menuisier / Chef d'entreprise
- 06.07 Cortat Christelle, 1971, Lugnez; Assistante en soins et santé communautaire
- 06.08 Fluri Patrick, 1963, Alle; Technicien de maintenance
- 06.09 Gerber Adrien, 1992, Porrentruy; Agriculteur
- 06.10 Gerber Eric, 1974, Vendlincourt; Agriculteur

- 06.11 Gyger Frédéric, 1972, Boncourt; Responsable logistique
- 06.12 Jolissaint Didier, 1965, Courtemaury; Employé de banque / Maire
- 06.13 Lallau Julien, 1988, Courchavon; Chef d'entreprise
- 06.14 Nicoulin Aline, 1973, Porrentruy; Secrétaire / Toiletteuse canine / Suppléante
- 06.15 Nobs Sandra, 1970, Porrentruy; Enseignante / Directrice d'école / Suppléante
- 06.16 Simon Thierry, 1989, Porrentruy; Responsable d'atelier montage
- 06.17 Valley François, 1962, Porrentruy; Ancien Chancelier communal
- 06.18 Vuillaume Thomas, 1984, Grandfontaine; Agriculteur / Vice-Maire / Député

Liste 7 Parti Chrétien Social Indépendant (PCSI)

- 07.01 Bandelier Patrick, 1969, Porrentruy; Directeur collègue
- 07.02 Chambaz Rosalie, 1974, Porrentruy; Assistante en soins communautaires
- 07.03 Comment Antony, 1990, Fontenais; Assistant socioéducatif
- 07.04 Cuttat Joseph, 1953, Porrentruy; Retraité
- 07.05 Eggertswyler Philippe, 1969, Porrentruy; Directeur d'institution sociale
- 07.06 Giordano Fabrice, 1971, Courgenay; Educateur social
- 07.07 Grossmann Mélody, 1989, Alle; Cheffe de projet en construction
- 07.08 Gueniat Cédric, 1968, Vendlincourt; Employé de la Confédération
- 07.09 Haas Quentin, 1991, Cornol; Immunologiste
- 07.10 Henzelin Aline, 1973, Porrentruy; Coiffeuse
- 07.11 Henzelin Pierre-André, 1977, Cœuve; Maître / Agriculteur
- 07.12 Mehmetaj Zenel, 1962, Bonfol; Interprète
- 07.13 Meyer Daniel, 1961, Cœuve; Facteur
- 07.14 Quiquerez Yves, 1957, Porrentruy; Retraité
- 07.15 Schaffter Thomas, 1974, Porrentruy; Chef d'entreprise
- 07.16 Schwab Ruth, 1960, Porrentruy; Retraîtée
- 07.17 Udry Léchenne Gladys, 1976, Porrentruy; Employée de l'administration fédérale des douanes
- 07.18 Zola Bryan, 1996, Porrentruy; Artiste

Liste 8 Parti Vert'libéral (PVL)

- 08.01 Receveur Didier, 1970, Courgenay; Conseiller immobilier
- 08.01 Receveur Didier, 1970, Courgenay; Conseiller immobilier
- 08.02 Vuillaume Ismael, 1979, Rocourt; Gendarme
- 08.02 Vuillaume Ismael, 1979, Rocourt; Gendarme
- 08.03 Monnerat Paul, 1976, Montignez; Biologiste
- 08.03 Monnerat Paul, 1976, Montignez; Biologiste
- 08.04 Vallat Fabien, 1969, Bure; Ingénieur en physique du bâtiment / Enseignant
- 08.04 Vallat Fabien, 1969, Bure; Ingénieur en physique du bâtiment / Enseignant
- 08.05 Léchenne Thierry, 1981, Alle; Responsable d'Atelier
- 08.06 Glasson Philippe, 1970, Courgenay; Expert en Automobile
- 08.07 Eschmann Denis, 1980, Porrentruy; Sales Specialist Pharma
- 08.08 André Ludovic, 1997, Fontenais; Conducteur de train
- 08.09 Léchenne Mireille, 1981, Miécourt; Planificatrice
- 08.10 Receveur Lucien, 2006, Courgenay; Employé de commerce

- 08.11 Girard Laurent Olivier, 1954, Porrentruy; Gestion d'entreprises HEC / Retraité
- 08.12 Ferletti Patrick, 1973, Cornol; Commerçant indépendant
- 08.13 Sofra Arsim, 1976, Alle; Entrepreneur
- 08.14 Mettez Marc, 1967, Courgenay; Consultant financier en budget

District des Franches-Montagnes

(9 sièges)

Liste 1 Parti socialiste jurassien - Jeunesse socialiste jurassienne (PSJ - JSJ)

- 01.01 Broquet Ducret Cannelle, 1982, Les Genevez; Pédiatre
- 01.02 Chaignat Florence, 1973, Saignelégier; Secrétaire-comptable
- 01.03 Farine Martial, 1966, Les Bois; Laborant en biologie
- 01.04 Fleury Dany, 2002, Le Noirmont; Responsable de magasin
- 01.05 Gerster Sarah, 1982, Les Enfers; Statisticienne
- 01.06 Girard Nicolas, 1967, Le Noirmont; Assistant technique ferroviaire
- 01.07 Kanimba Athanase, 1955, Les Bois; Eclairagiste retraité
- 01.08 Landry Baptiste, 1989, Les Breuleux; Spécialiste qualité en horlogerie
- 01.09 Stadelmann Marion, 1997, Saignelégier; Epicière

Liste 2 CS-POP - Les Vert-e-s Jura - Jeunes Vert-e-s Jura

- 02.01 Godat Pauline, 1989, Montfaucon; Psychothérapeute
- 02.02 Godat Ivan, 1986, Le Bémont; Enseignant
- 02.03 Schaffter Emmanuelle, 1968, Saignelégier; Diététicienne
- 02.04 Marchand Gaëtan, 2000, Montfaucon; Biologiste
- 02.05 Léger Théo, 2003, Lajoux; Employé de commerce
- 02.06 Ravinet Benjamin, 1978, Le Cerneux-Veusil; Travailleur social
- 02.07 Berberat Stéphane, 1973, Les Breuleux; Agriculteur
- 02.08 Ettlin Sandro, 1989, Saint-Brais; Brasseur
- 02.09 Donzé Jean-François, 1967, Les Breuleux; Secrétaire syndical

Liste 3 Parti Chrétien Social Indépendant (PCSI)

- 03.01 Berisha Bajram, 1970, Les Bois; Infirmier
- 03.02 Gigandet Gervais, 1965, Les Genevez; Responsable en intendance
- 03.03 Guenot Sophie, 1970, Les Emibois; Agricultrice
- 03.04 Jobin Damien, 1994, Les Bois; Maître électricien
- 03.05 Oppliger José, 1977, Le Noirmont; Chef d'entreprise
- 03.06 Pelletier Carole, 1971, Les Genevez; Infirmière
- 03.07 Pelletier Anaïs, 2001, Les Genevez; Etudiante en Bachelor
- 03.08 Wermeille Vincent, 1959, Saignelégier; Agriculteur
- 03.09 Cattin Laurent, 1975, Les Bois; Chef d'entreprise

Liste 4 Parti libéral-radical jurassien (PLRJ)

- 04.01 Barraud Michael, 1978, Les Genevez; Expert métier
- 04.02 Bonvin Christian, 1960, Les Breuleux; Responsable commercial
- 04.03 Donzé Irène, 1975, Les Breuleux; Economiste / Députée
- 04.04 Froidevaux Sonia, 1983, Le Cerneux-Veusil; Employée de commerce
- 04.05 Lovis Anael, 2001, Les Genevez; Avocat-stagiaire / Maire / Suppléant
- 04.06 Miserez Diego, 2004, Les Breuleux; Carrossier-tôlier
- 04.07 Mühlethaler Loïc, 2000, Le Noirmont; Chargé de projets techniques

- 04.08 Paratte Damien, 1968, Le Noirmont; Directeur
 04.09 Prétat Jacques, 1957, Les Breuleux; Retraité

Liste 5 Union Démocratique du Centre (UDC)

- 05.01 Favre Brigitte, 1984, Saignelégier; Agronome spécialisée en sciences équine
 05.02 Rais Irmin, 1979, Les Enfers; Agriculteur
 05.03 Guerne Loïc, 1996, Les Pommerats; Courtier en immobilier
 05.04 Belser Katia, 1988, Montfaucon; Agricultrice
 05.05 Cattin Gaetan, 1988, Le Noirmont; Mécanicien machine agricole
 05.06 Schärz Raphaël, 1990, Les Bois; Agriculteur
 05.07 Ruffieux Alex, 2006, Saignelégier; Employé de commerce
 05.08 Scheidegger Sylvain, 1992, Saignelégier; Agriculteur
 05.09 Steullet Vincent, 1957, Soubey; Retraité

Liste 6 Le Centre Jura

- 06.01 Pelletier Esposito Léonie, 1974, Les Breuleux; Employée de commerce
 06.02 Krasniqi Fatjon, 2000, Les Bois; Ingénieur civil EPF
 06.03 Babey Andrea, 1974, Saignelégier; Hôtesse d'accueil / Coordinatrice FM
 06.04 Schaffter Xavier, 1982, Montfaucon; Chef de vente
 06.05 Muller Philippe, 1967, Les Breuleux; Conducteur de train
 06.06 Guinchard Gigandet Nathalie, 1962, Le Bémont; Opticienne
 06.07 Paratte Thierry, 1959, Les Breuleux; Comptable
 06.08 Brahier Amélie, 1987, Les Enfers; Notaire
 06.09 Frésard Marc André, 1963, Le Bémont; Agriculteur

District de Moutier

(7 sièges)

Liste 1 CS-POP – Les Vert-e-s Jura – Jeunes Vert-e-s Jura

- 01.01 Meyer Aitor, 2000, Moutier; Etudiant
 01.02 Paget Léonard, 2002, Moutier; Etudiant
 01.03 Humair Line, 1969, Moutier; Infirmière en psychiatrie
 01.04 Heiniger Florian, 1977, Moutier; Ecobiologiste de la construction / Peintre
 01.05 McGillivray Loïc, 2002, Moutier; Electricien
 01.06 Rusterholz Grégoire, 1983, Moutier; Infirmier
 01.07 Humair Line, 1969, Moutier; Infirmière en psychiatrie

Liste 2 Parti socialiste jurassien – Parti socialiste autonome (PSJ-PSA)

- 02.01 Zuber Marina, 1992, Moutier; Assistante sociale
 02.02 Sauvain Pierre, 1970, Moutier; Responsable logistique
 02.03 Houmard Mathieu, 1999, Moutier; Chargé de système Qualité
 02.04 Lusa Jeanne, 1984, Moutier; Enseignante secondaire II
 02.05 Robbiani Patrizio, 1959, Moutier; Retraité CFF
 02.06 Monnerat Choffat Sandra, 1969, Moutier; Enseignante secondaire I
 02.07 Nicoulin Jérôme, 1978, Moutier; Cadre laboratoire médical

Liste 3 Union Démocratique du Centre (UDC)

- 03.01 Girardin Stéphane, 1992, Moutier; Paysagiste
 03.02 Carnal Francis, 1974, Moutier; Agriculteur
 03.03 Gerber Pascale, 1970, Moutier; Assistante socio-éducative
 03.04 Cléménçon Jean-Jacques, 1961, Moutier; Directeur adjoint Prison de Moutier

- 03.05 Droz Pierre-Alain, 1948, Moutier; Master en économie

- 03.06 Ehrat Marc-André, 1960, Moutier; Retraité

- 03.07 Lopinat Antoine, 2003, Moutier; Forestier-bûcheron

Liste 4 Parti libéral-radical jurassien (PLRJ)

- 04.01 Boivin Marianne, 1955, Moutier; Retraitée
 04.02 Güllal Erol, 1957, Moutier; Retraité / Entraîneur de karaté
 04.03 Oberholzer Benoît, 1992, Moutier; Conseiller clientèle
 04.01 Boivin Marianne, 1955, Moutier; Retraitée
 04.02 Güllal Erol, 1957, Moutier; Retraité / Entraîneur de karaté
 04.03 Oberholzer Benoît, 1992, Moutier; Conseiller clientèle

Liste 5 Le Centre Jura – RPJ

- 05.01 Piquerez Clément, 1991, Moutier; Peintre indépendant
 05.02 Eschmann Pascal, 1961, Moutier; Architecte diplômé EPF-L
 05.03 Dell'anna Enzo, 1959, Moutier; Entrepreneur
 05.04 Wehbé Souade, 1965, Moutier; Educatrice sociale
 05.05 Claude Alain, 1955, Moutier; Retraité
 05.06 Branca Caroline, 1991, Moutier; Employée de commerce
 05.07 Choffat Thierry, 1974, Moutier; Ingénieur civil / Directeur d'entreprise

Liste 6 Parti Chrétien Social Indépendant (PCSI)

- 06.01 Berthold Julien, 1988, Moutier; Chef de projet informatique
 06.02 Broquet Mireille, 1973, Moutier; Collaboratrice administrative
 06.03 Girardin Claude, 1965, Moutier; Peintre
 06.04 Gosteli Jonathan, 1992, Moutier; Ingénieur
 06.05 Maître Olivier, 1974, Moutier; Menuisier-Charpentier
 06.06 Miserez Christian, 1958, Moutier; Retraité
 06.07 Zumbach Jean-Claude, 1956, Moutier; Retraité

GOUVERNEMENT

(1^{er} tour)

Liste 1 Parti libéral-radical jurassien (PLRJ)

- 01.01 Braichet Martin, 1988, Montavon; Responsable agence de placement

Liste 2 Union Démocratique du Centre et Sympathisants (UDC)

- 02.01 Schnegg Fred-Henri, 1965, Courroux; Chef du service de l'enseignement

Liste 3 CS-POP et Gauche en Mouvement (CS-POP et GeM)

- 03.01 Schaffter Christophe, 1966, Delémont; Avocat
 03.02 Fedele Pierluigi, 1973, Porrentruy; Directeur d'institution sociale

Liste 4 Parti socialiste jurassien – Jeunesse socialiste jurassienne (PSJ – JSJ)

- 04.01 Beuret Siess Rosalie, 1978, Porrentruy; Ministre
 04.02 Ciochi Raphaël, 1984, Courroux; Enseignant sec. II / Membre de direction
 04.03 Gerster Sarah, 1982, Les Enfers; Statisticienne
 04.04 Zuber Valentin, 1989, Moutier; Chef de service

Liste 5 Les Vert-e-s Jura – Jeunes Vert-e-s Jura (Les Vert-e-s)

- 05.01 Burri-Schmassmann Sonia, 1965, Soyhières; Spécialiste de l'environnement

Liste 6 Parti Chrétien Social Indépendant (PCSI)

06.01 Chappuis Damien, 1979, Delémont; Maire / Ingénieur en informatique de gestion

Liste 7 Parti Vert'libéral (PVL)

07.01 Receveur Didier, 1970, Courgenay; Conseiller immobilier

Liste 8 Le Centre Jura

08.01 Brahier Amélie, 1987, Les Enfers; Notaire

08.02 Piquerez Clément, 1991, Moutier; Peintre indépendant

08.03 Froidevaux Anne, 1985, Châtillon; Responsable RH

08.04 Theurillat Stéphane, 1980, Porrentruy; Ministre

08.05 Lachat Jean-Paul, 1964, St-Ursanne; Employé d'Etat

Liste 9 HelvEthica (HE)

09.01 Prince Pascal, 1969, Courrendlin; Employé CFF

Liste 10 Indépendant

10.01 Courtet Martial, 1976, Delémont; Ministre

Delémont, le 25 août 2025.

La Chancellerie d'Etat.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 12 août 2025

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentante de la République et Canton du Jura au sein du conseil de fondation du Centre régional d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel pour la période 2025-2029:

– M^{me} Anna Jesenski, responsable de la pédagogie spécialisée au Service de l'enseignement.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Département de l'environnement

Arrêté introduisant une réglementation locale du trafic à Porrentruy

Le Département de l'environnement,

vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière¹⁾,

vu les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière²⁾,

vu les articles 52, alinéa 1, et 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes³⁾,

vu les articles 1 et 2, alinéa 2, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux⁴⁾,

vu les articles 2, 5 et 8 de l'ordonnance du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales de trafic⁵⁾,

vu la décision de la commune municipale de Porrentruy du 13 mai 2024 d'ouvrir le carrefour de l'ancienne route de Bressaucourt à l'ensemble du trafic,

arrête:

Article premier La réglementation locale du trafic suivante est décidée:

Route cantonale N° 1518, Porrentruy – Bressaucourt Secteur carrefour Banné – route Bressaucourt

– Pose des signaux OSR 2.30 «Vitesse maximale 60 km/h», OSR 2.44 «Interdiction de dépasser» res-

pectivement OSR 2.53 «Fin de la vitesse maximale 60 km/h», OSR 2.55 «Fin de l'interdiction de dépasser» à environ 100 m au sud et 125 m au nord du carrefour avec la route communale «route de Bressaucourt».

- Pose d'une plaque complémentaire «demi-tour à effectuer au giratoire de la jonction autoroutière» et suppression de la plaque complémentaire «Services publics autorisés» environ 80 m avant le carrefour dans le sens Porrentruy – Bressaucourt.
- Suppression du panneau OSR 2.42 «Interdiction d'obliquer à droite» et des plaques complémentaires «Services publics autorisés» et «Trafic agricole autorisé» environ 75 m avant le carrefour dans le sens Bressaucourt – Porrentruy.

Art. 2 La pose des signaux et leur entretien incombent à l'Etat.

Art. 3 En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative⁶⁾, il peut être fait opposition par écrit dans les trente jours à la présente décision. Les oppositions motivées doivent parvenir sous pli recommandé au Service des infrastructures, 2, rue du 23-Juin, 2800 Delémont.

Art. 4 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il est communiqué: à la commune municipale de Porrentruy; au Service des infrastructures; au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 4 août 2025.

Le ministre de l'environnement: David Eray.

- 1) RS 741.01
- 2) RS 741.21
- 3) RSJU 722.11
- 4) RSJU 741.11
- 5) RSJU 741.151
- 6) RSJU 175.1

Service de l'économie rurale

Cofinancement d'un projet d'investissement

Publication au sens de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture (RS 910.1)

Requérant: Thomas Frank,
Bellevue 3, 2803 Bourrignon

Feuille: N° 226 du ban de Bourrignon

Type de projet: Couverture d'une fosse à lisier existante

La présente publication informe des aides publiques envisagées sous la forme de contributions cantonales et fédérales pour le projet décrit ci-dessus.

Courtemelon, 19 août 2025.

Le chef de service: Jean-Paul Lachat.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Routes cantonales N°s 247 et 1522

Commune: Courtedoux

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Rétro Circuit de Porrentruy
– Courtedoux**

Tronçon: **Traversée de la route de Courtedoux
(du rond-point Dinosaur
au garage Jobin)
Traversée de la Combatte
jusqu'à la Rue du 23-Juin**

Durée: **Dimanche 7 septembre 2025,
de 7h00 à 20h00**

Renseignements: M. Denis Crelier, chef de région Ajoie
(tél. 032 420 60 05)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 17 juillet 2025.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal

Avis concernant le renouvellement du Conseil de prud'hommes (CPH)

Le Tribunal cantonal fait appel aux candidatures pour les postes de juges assesseurs au Conseil de prud'hommes pour la prochaine législature (2026-2030).

Le nombre de postes pour chacun des trois groupes professionnels est, pour chaque section des employeurs et des travailleurs, de trois assesseurs (art. 16 al. 1 LCPH).

Les groupes professionnels suivants sont constitués (art. 8 al.1 LCPH):

1. Horlogerie, artisanat du métal, métallurgie, mécanique, électricité, électronique, plastique et toute autre branche s'y rapportant;
2. Bâtiment, bois, génie civile, mines, agriculture, sylviculture, pisciculture, horticulture, élevage et toute autre branche s'y rapportant;
3. Commerce et industrie de l'alimentation, tabac, commerce de détail, textile, chaussure, habillement, arts graphiques, services (hôtellerie, restauration, banques, assurances, etc.), professions libérales, hôpitaux et autres activités n'entrant pas dans les groupes 1 et 2.

Les assesseurs du CPH doivent avoir l'exercice des droits civils et des droits politiques en matière cantonale (art. 16a LCPH).

Les candidatures doivent être signées par les candidats présentés; elles mentionnent la date de naissance, le domicile et la profession du candidat, l'entreprise qu'il gère ou qui l'emploie, la date de son entrée en activité dans cette dernière et la situation qu'il y occupe; les étrangers produisent en outre une attestation établissant qu'ils jouissent de l'exercice des droits politiques; si des candidatures paraissent douteuses, le président du Tribunal cantonal procède aux vérifications nécessaires et écarte d'office les candidats non éligibles (art. 17 al. 3 LCPH).

S'il y a plus de candidatures valables pour une section qu'il n'y a de postes à pourvoir, le Tribunal cantonal procède à la nomination en tenant compte équitablement des candidatures proposées par les organisations professionnelles (art. 18 LCPH).

En application par analogie de l'art. 8 al 2 LOJ (RSJU 181.1), les juges assesseurs ne peuvent exercer leur fonction au-delà du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 70 ans.

La période de fonction débute le 1^{er} janvier 2026.

Les candidatures doivent parvenir au Tribunal cantonal dans les 30 jours qui suivent la présente publication, avec la mention «Conseil de prud'hommes».

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Tribunal cantonal à Porrentruy (tél. 032 420 33 00).

Porrentruy, le 22 août 2025.

Tribunal cantonal.

Tribunal cantonal

Avis concernant le renouvellement du Tribunal des baux à loyers et à ferme (TBLF)

Le Tribunal cantonal fait appel aux candidatures pour les postes de juges assesseurs au Tribunal des baux à loyers et à ferme pour la prochaine législature (2026-2030).

Le Tribunal cantonal nomme:

- a) cinq assesseurs pour les preneurs de logements individuels et locaux commerciaux;
- b) cinq assesseurs pour les bailleurs de logements individuels et locaux commerciaux;
- c) trois assesseurs pour les fermiers d'exploitations agricoles;
- d) trois assesseurs pour les bailleurs d'exploitations agricoles.

Les assesseurs du TBLF doivent avoir l'exercice des droits civils et des droits politiques en matière cantonale (art. 10 LTBLF).

Les candidatures doivent être signées par les candidats présentés et mentionner la date de naissance et le domicile; en outre, si le candidat n'est pas proposé par une association, elles mentionnent la chose immobilière dont le candidat est preneur, fermier ou bailleur, ou le genre de chose immobilière dont il est gérant; si des candidatures paraissent douteuses, le président du Tribunal cantonal procède aux vérifications nécessaires et écarte d'office les candidats non éligibles (art. 11 al. 3 LTBLF).

S'il y a plus de candidatures valables pour une catégorie qu'il n'y a de postes à pourvoir, le Tribunal cantonal procède à la nomination en tenant compte équitablement des candidatures proposées par les associations de bailleurs, preneurs ou fermiers (art. 12 LTBLF).

En application par analogie de l'art. 8 al 2 LOJ (RSJU 181.1), les juges assesseurs ne peuvent exercer leur fonction au-delà du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 70 ans.

La période de fonction débute le 1^{er} janvier 2026.

Les candidatures doivent parvenir au Tribunal cantonal dans les 30 jours qui suivent la présente publication, avec la mention «Tribunal des baux à loyers et à ferme».

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Tribunal cantonal à Porrentruy (tél. 032 420 33 00).

Porrentruy, le 22 août 2025.

Tribunal cantonal.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Courchapoix

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 19 août 2025, les plans suivants:

- Aménagement local - Règlement communal sur les constructions
- Aménagement local - Plan des dangers naturels
- Aménagement local - Plan de zones
- Programme de valorisation des réserves en zone à bâtir - Plans et tableaux

Le Département de l'environnement de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 21 août 2025, les plans suivants:

- Plan directeur communal - Aménagement - Rapport
- Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courchapoix, le 22 août 2025.

Conseil communal.

Courrendlin

Elagage des arbres, haies vives et buissons le long des routes publiques

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), Les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace libre. Le gabarit d'espace libre doit dépasser de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4m50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2m50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci.

Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des passages à niveau, croisements, débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes seront taillés à une hauteur maximum de 80 cm (article 76 LCER).

Les arbres, les buissons et les haies vives ne doivent pas entraver la visibilité des éclairages publics, ils seront élagués par les propriétaires, à l'exception des lignes aériennes sur poteaux.

Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres buissons et haies vives selon l'article 24 alinéa 3, du règlement communal sur les constructions à partir de mi-septembre jusqu'à mi-mars conformément aux présentes directives. Restent réservées les dispositions de l'article 58, alinéa 4, de la LCER qui fixent les responsabilités en cas de dommages pour suite d'inobservation des prescriptions précitées.

Courrendlin, le 25 août 2025.

Conseil communal.

Damphreux-Lugnez

Assemblée communale extraordinaire jeudi 2 octobre 2025, à 20h00, à la salle communale de Damphreux-Lugnez

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 18 juin 2025, publié sur le site internet de la commune.

2. Prendre connaissance et adopter le projet de plan d'aménagement local (PAL) comprenant le plan de zones, le règlement communal sur les constructions et le plan des dangers naturels.

3. Divers et imprévus

Le dossier concernant le Plan d'aménagement local (PAL), au point 2, peut être consulté sur le site internet de la commune.

Damphreux-Lugnez, 25 août 2025.

Conseil communal.

Delémont

Approbation de plans et prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 19 août 2025, les plans suivants:

- Plan spécial « Les Arquebusiers » - plan d'occupation du sol;
- Plan spécial « Les Arquebusiers » - plan des équipements;
- Plan spécial « Les Arquebusiers » - prescriptions.

Les plans et les prescriptions peuvent être consultés au secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la Ville de Delémont, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 25 août 2025.

Conseil communal.

Delémont

Réglementation de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 19 août 2025, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation de stationnement suivante:

Stationnement

Rue du Voirnet (centre) - devant les bâtiments N° 20 et N° 27

- Modification du régime de stationnement de 2 places de parc zone blanche en places dépose-minute et ajout d'une nouvelle place dépose-minute.

La gestion du stationnement sera accompagnée du signal suivant:

- Pose de signaux OSR 2.50 « Interdiction de parquer », recto avec plaque complémentaire « 1 + 2 places dépose-minute (max. 10 minutes). Le chauffeur reste au volant ».

Le plan de stationnement N° UE-STA-141.dwg, sur lequel figure la signalisation et les marquages, fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Rue de la Constituante – devant bâtiment N° 48

- Modification du régime de stationnement de 2 places de parc maximum 15 minutes et une place horodateur en 3 places dépose-minute.

La gestion du stationnement sera accompagnée du signal suivant:

- Pose de signaux OSR 2.50 « Interdiction de parquer », recto avec plaque complémentaire « 3 places dépose-minute (max. 10 minutes). Le chauffeur reste au volant ».

Le plan de stationnement N° UE-ROU-MAR-049.dwg, sur lequel figurent la signalisation et les marquages, fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Signalisation existante (adaptations)

- Suppression de la signalisation existante contraire à la présente publication.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Route de Bâle 1, 2800 Delémont

Delémont, le 25 août 2025

Conseil communal.

Delémont

Entrée en vigueur de la modification de l'arrêté sur la perception des émoluments STEP

La modification de l'arrêté communal susmentionné, adoptée par le Conseil de Ville de Delémont le 26 mai 2025, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 20 août 2025.

Réuni en séance du 19 août 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Delémont, le 25 août 2025.

Au nom du Conseil communal

Le président: Damien Chappuis.

Le chancelier: Nicolas Guenin.

Delémont

Entrée en vigueur du règlement du Conseil de Ville

Le règlement susmentionné, adopté par le Conseil de Ville de Delémont le 28 avril 2025, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 20 août 2025.

Réuni en séance du 19 août 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} août 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Delémont, le 25 août 2025.

Au nom du Conseil communal

Le président: Damien Chappuis.

Le chancelier: Nicolas Guenin.

Fahy

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 19 mai 2025, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et

des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 16 juillet 2025, les restrictions suivantes sont publiées:

Rue Bout-Dessous

- Pose de 2 signaux OSR 2.30 vitesse maximale 30 km/h
- Pose de 2 signaux OSR 2.53 fin de la vitesse maximale 30 km/h
- Pose du signal OSR 3.02 cédez le passage (intersection Vie de Chevenez – Bout-Dessous)
- Pose du signal OSR 3.02 cédez le passage (intersection Bout-Dessous – Rue de Porrentruy)

Le plan de signalisation N° 14J066-51-15 est consultable à l'Administration communale de Fahy.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Fahy, le 22 août 2025.

Conseil communal.

Fontenais

Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune de Fontenais

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Fontenais le 16 juin 2025, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 16 juillet 2025.

Réuni en séance le 19 août 2025, le Conseil communal de Fontenais a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Fontenais, le 20 août 2025.

Conseil communal.

Grandfontaine

Approbation de plans et de prescriptions

Le Département de l'environnement de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 22 août 2025, le plan suivant:

- Plan directeur communal (décision d'approbation N° 6792.1.453.a)

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Grandfontaine, le 25 août 2025.

Conseil communal.

Porrentruy

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil Municipal du 13 mai 2024, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 2 juin 2025, les restrictions suivantes sont publiées:

Route de Bressaucourt, secteur carrefour Banné – Route cantonale N° 1518 Porrentruy-Bressaucourt

- Pose des signaux OSR 2.30.1 «Vitesse maximale 50 km/h, limite générale», OSR 4.29 «Début de localité sur route secondaire», respectivement OSR 2.53.1 «Fin de la vitesse maximale de 50 km/h, limite générale», OSR 4.30 «Fin de localité sur route secondaire» à environ 30 mètres à l'est du carrefour avec la route cantonale 1518 «Porrentruy-Bressaucourt».
- Suppression des panneaux OSR 2.01 «Interdiction générale de circuler dans les deux sens» et des plaques complémentaires «Services d'entretien et cars postaux autorisés», «Trafic agricole autorisé» respectivement à l'entrée de la route secondaire de Bressaucourt pour le sens ouest-est et à environ 15 mètres de la route cantonale pour le sens est-ouest.
- Pose du signal OSR 3.02 «Cédez le passage» à la jonction de la route secondaire de Bressaucourt sur la RC 1518 «Porrentruy-Bressaucourt».
- Pose du signal OSR 3.02 «Cédez le passage» à la jonction du chemin d'accès aux étangs A16 sur la route secondaire de Bressaucourt.
- Pose du signal OSR 2.13 «Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles» avec plaques complémentaires «Trafic agricole autorisé», «Services d'entretien autorisés» et «Roulottes touristiques autorisées» à l'entrée du chemin d'accès aux étangs A16.
- Suppression des signaux OSR 2.30.1 «Vitesse maximale 50 km/h, limite générale», OSR 4.29 «Début de localité sur route secondaire», respectivement OSR 2.53.1 «Fin de la vitesse maximale de 50 km/h, limite générale», OSR 4.30 «Fin de localité sur route secondaire» au carrefour entre la route secondaire de Bressaucourt et le chemin de l'Oiselier.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Porrentruy, le 19 août 2025.

Conseil municipal.

Porrentruy

Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil municipal met à l'enquête publique, après préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 2 juin 2025, selon la procédure du plan de route, l'aménagement d'un nouveau trottoir au nord de la route de Bressaucourt, dans le cadre de l'ouverture du carrefour Banné, situé sur l'axe 6243 de la route cantonale N° 1518 Porrentruy-Bressaucourt, à l'ensemble du trafic motorisé.

Le plan d'aménagement du trottoir N° G-22019-32-001c et le rapport technique G22019-33 du 10.1.2025 sont déposés publiquement au secrétariat du Service de l'Urbanisme Equipement Intendance où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Service de l'Urbanisme Equipement Intendance, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, dans les 30 jours.

Porrentruy, le 19 août 2025.

Conseil municipal.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Saignelégier

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 1^{er} juillet 2025, le:

- Plan spécial d'équipement
«Etangs de la Roche aux Morts»

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Saignelégier, le 19 août 2025.

Conseil communal.

Saulcy

Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des eaux de surface (RGES) de la commune mixte de Saulcy

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Saulcy le 26 mai 2025, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 8 juillet 2025.

Réuni en séance du 18 août 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Saulcy, le 18 août 2025.

Conseil communal.

Avis de construction

Courendlin/Vellerat

Requérants: Klaus Dieter Deiser, Sous-Raimeux 35, 2740 Moutier; Lucinda Deiser, Sous-Raimeux 35, 2740 Moutier. Auteur du projet: Klaus Dieter Deiser, Sous-Raimeux 35, 2740 Moutier.

Description de l'ouvrage: Transformation du bâtiment N° 50: rénovation à l'identique de la toiture et remplacement des plaques Eternit par un revêtement en crépi (idem reste des façades est et sud); selon plans déposés.

Cadastre: Vellerat. Parcelles N°s 260 et 261, sises à la rue Entre Douvelie, 2830 Vellerat. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dimensions: Selon plans déposés.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante; finition crépi (idem existant); toiture: charpente existante, plaque fibrociment grise (idem existant).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courendlin, le 20 août 2025.

Conseil communal.

Courroux

Requérants: Gabriele et Armand Luraschi, Rue de la Gravière 8, 2822 Courroux. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec PAC extérieur, avec couvert-bûcher à voitures et terrasse-balcon, et pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 3099, sise à la Rue de la Gravière 6, 2822 Courroux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 288 RCC (alignement route communale / atelier-couvert).

Dimensions: Longueur 10m85, largeur 8m98, hauteur 4m40, hauteur totale 7m21; couvert à voitures-atelier: longueur 8m83, largeur 4m99, hauteur 2m70, hauteur totale 2m70. Surface: 44 m².

Genre de construction: Matériaux façades: enduit int., brique ciment, isolation, brique module, crépi blanc cassé; toiture: charpente bois isolée, couverture tuiles TC grises; couvert à voitures-atelier: murs brique, poteau et dalle béton.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 28 août 2025.

Conseil communal.

Delémont

Requérant: Rayotime SA, Abbé Sérasset 6, 2802 Develier. Auteur du projet: MSBR Nouvelle Génération SA, Rue de la Serre 66, 2301 La Chaux-de-Fonds.

Description de l'ouvrage: Construction d'un nouveau bâtiment industriel avec la pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et l'aménagement de 11 cases de stationnement non couvertes.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 5448, sise à la rue La Communance, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, ABb. Plan spécial: Communance Nord.

Dimensions: Longueur 25m80, largeur 16m55, hauteur 12m86, hauteur totale 12m86.

Genre de construction: Matériaux façades: tôle ondulée grise; toiture: toiture plate végétalisée avec panneaux solaires.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 25 août 2025.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: Dropoly SA, Route de Courroux 22, 2800 Delémont. Auteur du projet: Virtuascan Sàrl, Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Rénovation d'un immeuble locatif de 18 appartements, installation d'une isolation périphérique et d'une PAC et pose de panneaux solaires.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 1018, sise à la Rue de la Liberté 13, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HC.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi RAL 7044, béton et bois; selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 21 août 2025.

Conseil communal.

Montfaucon

Requérant: Silvio Villiger, Les Peignières 75, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Silvio Villiger, Les Peignières 75, 2362 Montfaucon.

Description de l'ouvrage: Régularisation de travaux effectués sans autorisation pour l'agrandissement de la place SRPA et de la place fumièr, et pose d'un enrochement; selon dossier déposé.

Cadastre: Montfaucon. Parcelle N° 283, sise à la rue Les Peignières, 2362 Montfaucon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 21 LFOR (distance à la forêt).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Montfaucon, Route de Péchillard 40b, 2362 Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 21 août 2025.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérant: Martin Freiermuth, Klusdörfli 9, 8032 Zürich. Auteur du projet: Yvonne Rösch Rüttsche, Marschalkenstrasse 22, 4054 Basel.

Description de l'ouvrage: Démolition d'une maison de vacances et d'un garage existants et construction d'une maison familiale, avec pompe à chaleur air/eau extérieure et panneaux solaires photovoltaïques.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelles N^{os} 1587 et 3429, sises au lieu-dit La Fin des Esserts, Rue de la Côte 43, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAh. Plan spécial: La Fin des Esserts / Chez la Denise.

Dimensions: Longueur 18m00, largeur 13m00, hauteur 4m60, hauteur totale 7m40.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, finition façades avec bardage bois teinté crème/vanille; toiture: charpente bois isolée, couvertures tuiles rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 28 août 2025.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérant et auteur du projet: WhitespringCorp Sarl, Hardturmstrasse 86, 8005 Zürich.

Description de l'ouvrage: Aménagement des combles en deux appartements. Huit ouvertures en toiture de type «Velux», pose d'une lucarne (côté de la Rue Pierre-Péquignat) et création de petites terrasses-balcons couvertes par une tonnelle (côté Pré de l'Étang).

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 205, sise à la Rue Pierre-Péquignat 16, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA. Plan spécial: Rue Pierre-Péquignat.

Dérogation requise: Article 69 RCC (place de stationnement manquante).

Dimensions: Hauteur de la toiture inchangée. Velux: longueur 78 cm, largeur 140 cm. Tonnelle: longueur 6m03, largeur 2m40. Lucarne: longueur 3m40, hauteur 2m01.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, jaune; toiture: petites tuiles plates rouges en terre cuite.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 22 août 2025.

Service UEI.

Porrentruy

Requérant: Service des infrastructures, Section des bâtiments et domaines (SIN-SBD), 2, rue des Moulins, 2800 Delémont. Auteur du projet: FPA-architectes, Esplanade des Récréations 24, 1217 Meyrin.

Description de l'ouvrage: Rénovation et transformation de la Villa Beucler - Musée Jurassica, amélioration énergétique, mise en conformité technique et sécurité incendie, intégration d'un ascenseur et liaison physique au CRC au niveau sous-sol inférieur.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 754, sise à la Route de Fontenais 21, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAg.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi vert clair; toiture: tuiles gris-anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 21 août 2025

Service UEI.

Vendlincourt

Requérant: Joël Moser, En Chésal 23, 2943 Vendlincourt. Auteur du projet: Créchard Frères Sarl, Au Village 72, 2904 Bressaucourt.

Description de l'ouvrage: Construction d'un hangar pour entreprise de paysagisme avec bureau et salle de pause, zone de stockage d'outillage et matériel, pose de panneaux solaires en toiture et pompe à chaleur.

Cadastre: Vendlincourt. Parcelle N° 265, sise à la rue En Chésal, 2943 Vendlincourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, C.

Dérogation requise: Article 63 al. 1 LiCC (distance à la limite).

Dimensions: Longueur 15m70, largeur 11m40, hauteur 5m30, hauteur totale 6m13.

Genre de construction: Matériaux façades: muret béton et ossature bois, bardage tôle acier RAL 8014 (brun sépia); toiture: charpente bois, couverture en tôle isolée RAL 8004 (brun cuivré).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Vendlincourt, Milieu du Village 2, 2943 Vendlincourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 22 août 2025.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La police cantonale met au concours un poste de sous-officier supérieur à la police judiciaire, responsable de l'identité judiciaire

DIN-POC Sous-officier supérieur de police judiciaire, responsable de l'identité judiciaire

Mission: Au sein du service d'identité judiciaire de la police judiciaire, vous êtes en charge de la gestion du service sous l'angle organisationnel et de la gestion du personnel. Vous veillez à la collaboration et au soutien au sein de votre entité, ainsi qu'avec l'ensemble de la police cantonale, la magistrature et des partenaires. Vous supervisez les enquêtes, leur déroulement et la gestion des priorités. Vous proposez des concepts de prévention, de planification et des mesures dans vos domaines de compétences. Vous rédigez des ordres et organisez des engagements selon les mandats attribués. Vous proposez et fixez des objectifs propres à votre service, en accord avec votre hiérarchie. Vous encadrez les collaborateurs de votre entité et prenez des mesures en cas de problèmes. Vous êtes appelé à rejoindre différents groupes de travail. Vous effectuez des permanences. Vous êtes également appelé à effectuer des actes d'enquêtes dans les domaines forensiques et intervenez lors de situations graves, difficiles et complexes, mais également pour apporter conseils et soutien à la population et à vos collègues. Vous travaillez au sein d'une équipe dans laquelle la solidarité et l'entraide sont des valeurs primordiales. Vous assurez le travail administratif découlant de vos interventions.

Profil: Vous êtes titulaire du brevet fédéral de policier ou d'une formation jugée équivalente dans le domaine de l'analyse criminelle, du renseignement ou des sciences forensiques. Un Master en sciences forensiques constitue un atout. Vous avez suivi les cours de conduite I et II (CCI et CCII) de l'Institut suisse de police et les formations police judiciaire spécifiques liées au poste, et êtes au bénéfice du diplôme de policier (examen supérieur professionnel; EPS), ou vous vous engagez à suivre ces formations. Vous êtes de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement C. Vous possédez le permis de conduire. Vous faites preuve d'entregent et de bienveillance. Vous vous sentez à l'aise dans la prise de décisions. Vous œuvrez pour l'ensemble de la police judiciaire et de la police cantonale, et appliquez les décisions prises par vos supérieurs ou de façon collégiale. Vous faites preuve de disponibilité, d'ouverture d'esprit et de flexibilité. Vous êtes reconnu pour votre sens de l'organisation, ainsi que pour votre esprit d'analyse et de synthèse. La maîtrise une deuxième langue nationale et de bonnes connaissances en anglais constituent des atouts.

Fonction de référence et classe de traitement:
Sous-officier supérieur de police judiciaire / Classe 17.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Territoire cantonal.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Nathalie Provecho, responsable du Commissariat renseignements forensiques, tél. 032 420 65 65.

Délai de postulation: 12 septembre 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La police cantonale met au concours deux postes de sous-officiers II de gendarmerie au sein du groupe d'intervention (GITE)

Sous-officiers II de gendarmerie, au groupe d'intervention (GITE) (H/F) à 80-100 %

Mission: Vous prenez part aux entraînements et interventions GI que vous organisez et dirigez. Vous êtes appelé à remplacer le chef du groupe d'intervention selon votre niveau de compétences. Vous participez à la formation des collaborateurs de la police cantonale. Vous êtes appelé à renforcer le groupe circulation et les sections en effectuant des missions de police-secours et de police de proximité, en menant des actions de prévention et de répression. Vous êtes également appelé à effectuer des missions de police de la circulation et de police judiciaire, en collaboration avec les spécialistes de la police cantonale. Vous intervenez lors de situations graves, difficiles et complexes, mais également pour apporter conseils et soutien à la population. Vous travaillez au sein d'une équipe dans laquelle la solidarité et l'entraide sont des valeurs primordiales. Vous assurez le travail administratif découlant de vos interventions. Vous êtes appelé à assurer des missions spécifiques, telles que le maintien de l'ordre, et pouvez vous spécialiser dans différents domaines policiers. Vous assurez le deuxième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Vous rédigez des ordres et organisez des engagements selon les mandats attribués.

Profil: Vous êtes titulaire du brevet fédéral de policier et du permis de conduire. Vous avez réussi les cours de conduite I et II (CCI et CCII) de l'Institut suisse de police et les formations spécifiques GI, ou vous vous engagez à suivre les formations. Vous avez le sens de l'organisation et du service public. Vous faites preuve d'entregent, tout en pouvant imposer des décisions. Vous êtes bon communicateur et savez vous adapter aux personnes que vous rencontrez. Vous aimez travailler en équipe et pouvez assumer des horaires irréguliers. Vous appréciez de mener des enquêtes. Vous vous sentez à l'aise pour diriger une petite équipe, donner des ordres, ainsi que pour proposer et mettre en œuvre des actions et missions policières. Vous êtes reconnu pour votre dynamisme, flexibilité, votre esprit d'analyse et de synthèse. Vous faites preuve de disponibilité et être prêt à assurer des services de permanence. Vous vous sentez apte à assumer physiquement et psychologiquement les entraînements et engagements GI.

Fonction de référence et classe de traitement:
Sous-officier II de gendarmerie / Classe 15.

Entrée en fonction: 1.9.2025 / 1.1.2026.

Lieu de travail: Territoire cantonal.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Eric Froidevaux, Chef de la gendarmerie, tél. 032 420 65 65.

Délai de postulation: 12 septembre 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


La police cantonale met au concours un poste de référent RH à 50% (H/F)

Référent RH POC (H/F) à 50%

Mission: Au sein d'une équipe dans laquelle la solidarité, la bienveillance et l'entraide sont des valeurs primordiales, vous participez: A la mise en

œuvre et au suivi de la politique du personnel et à son organisation au sein de la police cantonale. A la gestion et au suivi des dossiers RH, en collaboration avec le service cantonal des ressources humaines, notamment dans les domaines du recrutement, des engagements et du suivi des collaborateurs (horaires, timbrage, absences, etc.). Au recrutement des collaborateurs et des aspirants, ainsi qu'aux actions de marketing RH. A la gestion et au suivi des départs internes (horaires, certificats de travail, coordination, etc.).

Vous élaborez et mettez en œuvre les processus RH, ainsi que les tableaux de bords spécifiques. Vous représentez la police cantonale dans l'organe de coordination pour la sécurité et la protection de la santé au travail (MSST, OC) ou d'autres groupes de travail.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau bachelor dans un domaine lié à l'activité ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous justifiez d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans le domaine des ressources humaines. Vous êtes à l'aise avec les outils informatiques. Vous possédez un sens aigu de l'organisation et savez faire preuve de souplesse dans votre organisation. Vous accordez de l'importance au service public. Vous êtes reconnu pour votre esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Vous faites preuve d'initiative et de dynamisme. Vous avez des aptitudes avérées en communication et le sens du travail en équipe. Vous avez des compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur administratif Vb / Classe 15.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2026.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Marie-Jane Intenza, adjointe du Commandant, tél. 032 420 65 65.

Délai de postulation: 12 septembre 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


La police cantonale met au concours un poste de sous-officier II de gendarmerie

Sous-officier II de gendarmerie, en section (H/F) à 80-100%

Mission: Vous effectuez des missions de police-secours et de police de proximité, en menant des actions de prévention

et de répression. Vous êtes également appelé à effectuer des missions de police de la circulation et de police judiciaire, en collaboration avec les spécialistes de la police cantonale. Vous intervenez lors de situations graves, difficiles et complexes, mais également pour apporter conseils et soutien à la population. Vous travaillez au sein d'une

équipe dans laquelle la solidarité et l'entraide sont des valeurs primordiales. Vous assurez le travail administratif découlant de vos interventions. Vous êtes appelé à assurer des missions spécifiques, telles que le maintien de l'ordre, et pouvez vous spécialiser dans différents domaines policiers. Vous assurez le deuxième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Vous rédigez des ordres et organisez des engagements selon les mandats attribués. Vous pouvez être appelé à remplacer un sous-officier supérieur selon votre niveau de compétences.

Profil: Vous êtes titulaire du brevet fédéral de policier et du permis de conduire. Vous avez réussi les cours de conduite I et II (CCI et CCI) de l'Institut suisse de police ou vous engagez à suivre la formation. Vous avez le sens de l'organisation et du service public. Vous faites preuve d'entregent, tout en pouvant imposer des décisions. Vous êtes bon communicateur et savez vous adapter aux personnes que vous rencontrez. Vous aimez travailler en équipe et pouvez assumer des horaires irréguliers. Vous appréciez de mener des enquêtes. Vous vous sentez à l'aise pour diriger une petite équipe, ainsi que pour proposer et mettre en œuvre des actions et missions policières. Vous êtes reconnu pour votre dynamisme, flexibilité, votre esprit d'analyse et de synthèse.

Fonction de référence et classe de traitement:

Sous-officier II de gendarmerie / Classe 15.

Entrée en fonction: Indéterminée.

Lieu de travail: Territoire cantonal.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Eric Froidevaux, Chef de la gendarmerie, tél. 032 420 65 65.

Délai de postulation: 6 septembre 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


La police cantonale jurassienne recrute des

Aspirants (H/F) – école 2027-2028

Mission: Dans le cadre de la formation policière, vous allez: Apprendre et veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant

l'exécution et l'observation des lois. Acquérir les connaissances pour prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Participer aux actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression.

Selon votre niveau de compétences, vous serez appelé à assurer la protection des personnes et des biens. Selon vos capacités, vous serez appelé à empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Vous devrez réussir les objectifs fixés par l'école de police, ainsi que le brevet fédéral de policier.

Profil: Vous êtes âgé de 18 ans au minimum, de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement C. Vous êtes au bénéfice d'une formation professionnelle de niveau CFC ou d'un titre jugé équivalent. Vous justifiez d'au moins une année d'expérience professionnelle. Vous avez une bonne culture générale et avez une bonne condition physique. Vous êtes titulaire du permis de conduire catégorie B. Les candidats retenus devront

suivre avec succès la formation de policier (une année d'école et une année de stage) et obtenir le Brevet fédéral de policier en vue de leur engagement comme agent de gendarmerie. Vous faites preuve de bienveillance et être prêt à être confronté à des situations difficiles, tout en gardant le recul nécessaire pour prendre les décisions qui s'imposent. Vous faites preuve de flexibilité, gérez avec aisance les imprévus, et appréciez le travail en équipe. Vous savez composer avec des horaires irréguliers et le travail en extérieur, tout en réalisant une importante part de travail administratif.

Fonction de référence et classe de traitement:

Agent de gendarmerie / Classe 12 -3 classes (manque de formation).

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2027.

Lieu de travail: CIFPol, écoles de Colombier et Granges-Paccot, ainsi que le territoire cantonal.

Une séance d'information sur les métiers de la police est prévue le 18 septembre 2025, à 19h00, à la Division Artisanale, Rue de la Jeunesse 32, 2800 Delémont. Les informations sont également disponibles par ce lien: <https://www.jura.ch/DIN/POC/Travailler-a-la-police/Conditions-et-informations.html>

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Marie-Jane Intenza, adjointe du Commandant, tél. 032 420 65 65.

Délai de postulation: 5 octobre 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ de la titulaire, le Service des contributions, pour le secteur des partages intercommunaux, met au concours un poste de

Taxateur fiscal à 50% au sein du secteur des partages intercommunaux (CDD 15 mois)

Mission: Dans une petite équipe, vous êtes amené à établir des partages intercommunaux de manière autonome en respectant les dispositions légales et les directives internes. A cette fin, vous préparez les documents permettant la prise de décision, tels les analyses, simulations et calculs. Vous vous occupez de l'envoi de la correspondance et des notifications, et êtes à même de répondre aux questions des contribuables ou des communes. Vous accomplissez diverses tâches administratives liées aux partages intercommunaux et effectuez toutes autres tâches nécessaires au bon fonctionnement du Service. Vous participez également à la tenue de données statistiques.

Profil: Au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, vous disposez d'une expérience de 2 à 4 dans le domaine fiscal. Vous avez d'excellentes capacités rédactionnelles et êtes reconnu pour votre esprit de synthèse. Vous avez de bonnes aptitudes en communication, et gérez efficacement et avec souplesse les interruptions fréquentes de travail. Vous êtes à l'aise avec les outils informatiques courants et avez des connaissances de base en allemand.

Fonction de référence et classe de traitement:

Taxateur fiscal I / classe 7.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2025.

Lieu de travail: Les Breuleux.

Contact: Maëlle Wenger, cheffe de la Section des impôts spéciaux, tél. 032 420 44 03.

Délai de postulation: 21 septembre 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En raison de l'arrivée de Moutier dans le canton du Jura et sous réserve de l'entrée en vigueur des modifications de la Loi d'organisation judiciaire et de l'arrêté fixant l'effectif des juges et procureurs acceptés par le Parlement le 18 juin 2025, le Conseil de surveillance de la magistrature (CSM) recherche, pour le Ministère public, un ou une

Procureur-e à 80%

Vos tâches: Dans les compétences découlant principalement du Code de procédure pénale suisse, vous exercez l'action pénale; vous conduisez la procédure préliminaire et dirigez les investigations sur les infractions pénales, avant de représenter, cas échéant, l'accusation devant les autorités de jugement. Vous êtes appelés à diligenter des instructions pénales de manière autonome notamment en rédigeant tous les actes de procédure nécessaires et à mener des audiences de conciliation et des auditions. Vous rendez également des décisions clôturant la procédure pénale (ordonnances de classement et de non-entrée en matière), des ordonnances pénales et toute autre décision découlant du Code de procédure pénale. Vous assurez également le service de permanence du Ministère public selon le tournus établi.

Votre profil: Vous avez suivi une formation juridique complète et êtes titulaire d'un brevet d'avocat délivré par un canton suisse ou de notaire de la République et Canton du Jura. Vous possédez des connaissances approfondies et disposez des compétences en droit pénal, en procédure pénale et en conduite du personnel. Vous disposez d'excellentes capacités rédactionnelles, de collaboration et d'un bon esprit de synthèse. Vous vous distinguez par des méthodes de travail efficaces et par votre capacité à prendre rapidement des décisions lourdes de conséquences. Vous savez faire preuve de flexibilité et de rigueur. Vous disposez par ailleurs d'une grande résistance au stress, êtes apte à assumer des situations psychosociales difficiles et des horaires exigeants. Etre au bénéfice d'un CAS pour la magistrature pénale option poursuite pénale constitue un atout.

Informations complémentaires: Le CSM est chargé de présenter au Parlement un préavis selon les modalités prévues à l'art. 8a al. 3 de la loi d'organisation judiciaire (RSJU 181.1 LOJ). Dans l'examen des candidatures, il est tenu compte de la formation, de l'expérience professionnelle et des qualités personnelles des candidats.

L'élection par le Parlement jurassien aura lieu le jeudi 18 décembre 2025.

Délai de dépôt des candidatures:

Jeudi 18 septembre 2025.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2026.

Traitement: Selon l'arrêté fixant la classification des fonctions et des tâches particulières du personnel de l'Etat (RSJU 173.411.21).

Contact: Les personnes intéressées doivent déposer leur acte de candidature auprès du CSM, uniquement par courriel à l'adresse suivante: secr.csm@jura.ch

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier de candidature qui comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie de vos diplômes et certificats de travail, les coordonnées téléphoniques de personnes de référence (dont au moins deux références professionnelles), une liste de vos éventuelles publications, un extrait du registre des poursuites et du casier judiciaire.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du président du Tribunal cantonal, M. Jean Crevoisier, qui préside le CSM (tél. 032 420 33 00).

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En raison de l'arrivée de Moutier dans le canton du Jura et sous réserve de l'entrée en vigueur des modifications de la Loi d'organisation judiciaire et de l'arrêté fixant l'effectif des juges et procureurs acceptés par le Parlement le 18 juin 2025, le Conseil de surveillance de la magistrature (CSM) recherche, pour le Tribunal cantonal, un ou une

Juge permanent-e à 50 %

Vos tâches: Vous participez à l'établissement des jugements et décisions du Tribunal cantonal, autorité de deuxième instance jurassienne, et contribuez ainsi au développement du droit et à son adaptation aux nouvelles situations.

Votre profil: Vous avez suivi une formation juridique complète et êtes titulaire d'un brevet d'avocat délivré par un canton suisse ou de notaire de la République et Canton du Jura. Juriste émérite, vous possédez des connaissances approfondies dans différents domaines. Vous disposez d'une expérience d'au minimum 5 ans, de préférence auprès d'un tribunal, du barreau ou d'une administration publique. Sociable, doté-e d'excellentes capacités rédactionnelles et d'un bon esprit de synthèse, vous vous distinguez par des méthodes de travail efficaces et votre capacité à prendre rapidement des décisions. De bonnes connaissances de l'allemand constituent un atout.

Informations complémentaires: Le CSM est chargé de présenter au Parlement un préavis selon les modalités prévues à l'art. 8a al. 3 de la loi d'organisation judiciaire (RSJU 181.1 LOJ). Dans l'examen des candidatures, il est tenu compte de la formation, de l'expérience professionnelle et des qualités personnelles des candidat-e-s.

L'élection par le Parlement jurassien aura lieu le jeudi 18 décembre 2025.

Délai de dépôt des candidatures:

Jeudi 18 septembre 2025.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2026.

Traitement: Selon l'arrêté fixant la classification des fonctions et des tâches particulières du personnel de l'Etat (RSJU 173. 411. 21).

Contact: Les personnes intéressées doivent déposer leur acte de candidature auprès du CSM, uniquement par courriel à l'adresse suivante: secr.csm@jura.ch

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier de candidature qui comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie de vos diplômes et certificats de travail, les coordonnées téléphoniques de personnes de référence (dont au moins deux références professionnelles), une liste de vos éventuelles publications, un extrait du registre des poursuites et du casier judiciaire.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du président du Tribunal cantonal, M. Jean Crevoisier, qui préside le CSM (tél. 032 420 33 00).

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En raison de l'arrivée de Moutier dans le canton du Jura et sous réserve de l'entrée en vigueur des modifications de la Loi d'organisation judiciaire et de l'arrêté fixant l'effectif des juges et procureurs acceptés par le Parlement le 18 juin 2025, le Conseil de surveillance de la magistrature (CSM) recherche, pour le Tribunal de première instance, un ou une

Juge permanent-e à 80 %

Vos tâches: Vous participez à l'établissement des jugements et décisions du Tribunal cantonal, autorité de deuxième instance jurassienne, et contribuez ainsi au développement du droit et à son adaptation aux nouvelles situations.

Votre profil: Vous avez suivi une formation juridique complète et êtes titulaire d'un brevet d'avocat délivré par un canton suisse ou de notaire de la République et Canton du Jura. Juriste émérite, vous possédez des connaissances approfondies dans différents domaines. Vous disposez d'une expérience d'au minimum 5 ans, de préférence auprès d'un tribunal, du barreau ou d'une administration publique. Sociable, doté-e d'excellentes capacités rédactionnelles et d'un bon esprit de synthèse, vous vous distinguez par des méthodes de travail efficaces et votre capacité à prendre rapidement des décisions. De bonnes connaissances de l'allemand constituent un atout.

Informations complémentaires: Le CSM est chargé de présenter au Parlement un préavis selon les modalités prévues à l'art. 8a al. 3 de la loi d'organisation judiciaire (RSJU 181.1 LOJ). Dans l'examen des candidatures, il est tenu compte de la formation, de l'expérience professionnelle et des qualités personnelles des candidat-e-s.

L'élection par le Parlement jurassien aura lieu le jeudi 18 décembre 2025.

Délai de dépôt des candidatures:

Jeudi 18 septembre 2025.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2026.

Traitement: Selon l'arrêté fixant la classification des fonctions et des tâches particulières du personnel de l'Etat (RSJU 173. 411. 21).

Contact: Les personnes intéressées doivent déposer leur acte de candidature auprès du CSM, uniquement par courriel à l'adresse suivante: secr.csm@jura.ch

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier de candidature qui comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie de vos diplômes et certificats de travail, les coordonnées téléphoniques de personnes de référence (dont au moins deux références professionnelles), une liste de vos éventuelles publications, un extrait du registre des poursuites et du casier judiciaire.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du président du Tribunal cantonal, M. Jean Crevoisier, qui préside le CSM (tél. 032 420 33 00).

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Suite à la démission de la titulaire, le Conseil de surveillance de la magistrature (CSM) recherche, pour le Tribunal cantonal, un poste de

Juge suppléant-e entre 5 et 10 %

Vos tâches: Vous participez à l'établissement des jugements et décisions du Tribunal cantonal, autorité de deuxième instance jurassienne, et contribuez ainsi au développement du droit et à son adaptation aux nouvelles situations.

Votre profil: Vous avez suivi une formation juridique complète et êtes titulaire d'un brevet d'avocat délivré par un canton suisse ou de notaire de la République et Canton du Jura. Juriste émérite, vous possédez des connaissances approfondies dans différents domaines, en particulier des codes de procédure. Vous disposez d'excellentes capacités rédactionnelles et d'un bon esprit de synthèse. Vous vous distinguez par des méthodes de travail efficaces et par votre capacité à prendre rapidement des décisions. De bonnes connaissances de l'allemand constituent un atout. Vous savez faire preuve de flexibilité.

Informations complémentaires: Le CSM est chargé de présenter au Parlement un préavis selon les modalités prévues à l'art. 8a al. 3 de la loi d'organisation judiciaire (RSJU 181.1 LOJ). Dans l'examen des candidatures, il est tenu compte de la formation, de l'expérience professionnelle et des qualités personnelles des candidats.

La fonction de juge suppléant est incompatible avec l'exercice du barreau (art. 12 al. 2 LOJ). De même, le personnel de l'administration cantonale ne peut exercer aucune fonction judiciaire (art. 7 de la Loi d'incompatibilité).

L'élection par le Parlement jurassien aura lieu le jeudi 18 décembre 2025.

Délai de dépôt des candidatures:

Jeudi 18 septembre 2025.

Entrée en fonction: Dès l'élection et la promesse solennelle par le Parlement.

Traitement: Selon le décret concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux (RSJU 186.1).

Contact: Les personnes intéressées doivent déposer leur acte de candidature auprès du CSM, uniquement par courriel à l'adresse suivante: secr.csm@jura.ch

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier de candidature qui comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie de vos diplômes et certificats de travail, les coordonnées téléphoniques de personnes de référence (dont au moins deux références professionnelles), une liste de vos éventuelles publications, un extrait du registre des poursuites et du casier judiciaire.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du président du Tribunal cantonal, M. Jean Crevoisier, qui préside le CSM (tél. 032 420 33 00).

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Suite à la démission du titulaire, le Conseil de surveillance de la magistrature (CSM) recherche, pour le Tribunal de première instance, un poste de

Juge suppléant-e entre 5 et 10 %

Vos tâches: Vous participez à l'établissement des jugements et décisions du Tribunal cantonal, autorité de deuxième instance jurassienne, et contribuez ainsi au développement du droit et à son adaptation aux nouvelles situations.

Votre profil: Vous avez suivi une formation juridique complète et êtes titulaire d'un brevet d'avocat délivré par un canton suisse ou de notaire de la République et Canton du Jura. Juriste émérite, vous possédez des connaissances approfondies dans différents domaines, en particulier des codes de procédure. Vous disposez d'excellentes capacités rédactionnelles et d'un bon esprit de synthèse. Vous vous distinguez par des méthodes de travail efficaces et par votre capacité à prendre rapidement des décisions. De bonnes connaissances de l'alle-

mand constituent un atout. Vous savez faire preuve de flexibilité.

Informations complémentaires: Le CSM est chargé de présenter au Parlement un préavis selon les modalités prévues à l'art. 8a al. 3 de la loi d'organisation judiciaire (RSJU 181.1 LOJ). Dans l'examen des candidatures, il est tenu compte de la formation, de l'expérience professionnelle et des qualités personnelles des candidats.

La fonction de juge suppléant est incompatible avec l'exercice du barreau (art. 12 al. 2 LOJ). De même, le personnel de l'administration cantonale ne peut exercer aucune fonction judiciaire (art. 7 de la Loi d'incompatibilité).

L'élection par le Parlement jurassien aura lieu le jeudi 18 décembre 2025.

Délai de dépôt des candidatures:

Jeudi 18 septembre 2025.

Entrée en fonction: Dès l'élection et la promesse solennelle par le Parlement.

Traitement: Selon le décret concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux (RSJU 186.1).

Contact: Les personnes intéressées doivent déposer leur acte de candidature auprès du CSM, uniquement par courriel à l'adresse suivante: secr.csm@jura.ch

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier de candidature qui comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie de vos diplômes et certificats de travail, les coordonnées téléphoniques de personnes de référence (dont au moins deux références professionnelles), une liste de vos éventuelles publications, un extrait du registre des poursuites et du casier judiciaire.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du président du Tribunal cantonal, M. Jean Crevoisier, qui préside le CSM (tél. 032 420 33 00).

**H\UTE
ÉC-LE
PÉDAGOGIQUE
BEJUNE**

La Haute École Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie francophone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

Suite à la nomination de la titulaire à la fonction de Rectrice de l'Université de Neuchâtel, la HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

Vice-rectrice ou vice-recteur de la recherche et des ressources documentaires de 70 % à 80 %

(avec possibilité de compléter le taux d'occupation jusqu'à 100 % avec une activité de recherche)

Plus d'informations sur

<https://recrutement.hep-bejune.ch>

Délai de postulation: **21 septembre 2025**

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures



Rejoignez notre équipe dynamique à Saignelégier au sein du service de l'assurance-invalidité (AI) en tant que :

CONSEILLER-ERE EN INSERTION ET ORIENTATION PROFESSIONNELLE (entre 80 - 100%)

Votre mission

Vous êtes une personne clé dans le conseil, le soutien ainsi que le suivi de jeunes personnes qui, en raison d'une atteinte à leur santé, sont limitées dans leur capacité d'apprentissage et/ou menacées d'invalidité. Vous analysez et définissez le droit aux mesures et autres prestations AI et élaborez un projet professionnel adapté afin de guider les jeunes assuré-e-s dans leur démarche d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle.

Votre profil

- Master en psychologie du conseil et de l'orientation
- Bonnes connaissances des systèmes scolaires, de formation et du monde économique
- Excellente capacité d'analyse et de synthèse
- Flexibilité, sens du service client, empathie et aptitude à travailler de manière autonome et en équipe
- Précision, fiabilité, sens aigu de l'organisation

Ce que nous offrons

- Environnement de travail convivial et respectueux
- Horaire flexible pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle
- Activité intéressante et variée qui permet de s'épanouir

Pourquoi nous choisir ?

Rejoindre notre équipe, c'est intégrer une entreprise qui valorise le bien-être de ses employé-e-s et encourage le développement professionnel. Nous offrons un cadre de travail stimulant où votre contribution fait réellement la différence. Si vous êtes prêt-e à relever de nouveaux défis, nous serions ravis de vous accueillir.

Postulez dès maintenant et contribuez à notre mission d'accompagnement et de soutien de la population dans le domaine de l'assurance-invalidité.

Entrée en fonction : A convenir

Délaï de postulation : 17 septembre 2025

Renseignements : A. Mercier, 032 952 11 11

Cette offre d'emploi vous intéresse ?
Envoyez-nous votre dossier complet
uniquement en format PDF et par courriel
à rh@ecasju.ch. Retrouvez facilement l'offre
sur notre site internet



Marchés publics

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), 2, rue du 23-Juin, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 60 00. E-mail: simap.sbd@jura.ch

Service demandeur (adjudicateur): Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), 2, rue du 23-Juin, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 60 00. E-mail: simap.sbd@jura.ch

Objet et étendue du marché

Prestations d'architecture pour les phases SIA 4.41 à 4.53 pour la rénovation et la transformation du Musée des sciences naturelles de Porrentruy (Jurassica Museum).

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Numéro du Code des frais de construction (CFC):

291 - Architecte

Accords internationaux: Non

Délais

Remise de l'offre: 7.10.2025 - 12 h 00

Offre valable jusqu'au: 30.4.2026

Divers

Avis de mise à ban

La parcelle N° 3347 du ban de Porrentruy est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront faire l'objet d'une plainte pénale déposée auprès du Ministère public et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 21 août 2025.

Le Juge civil: Boris Schepard.

Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol

Avis de dépôt public

Conformément à l'article 102 de la loi sur les améliorations structurelles (LAS) du 20 juin 2001 (RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol en accord avec le Service cantonal de l'économie rurale, dépose publiquement le dossier suivant:

2^e étape de travaux, dépôt public complémentaire:

1. Plan de détail des modifications des chemins 10, 12 et 34 (situation, profils types)

Lieu de dépôt: Bureau communal de Basse-Vendline à Bonfol (pendant les heures d'ouverture)

Durée de dépôt: Du vendredi 29 août 2025 au mercredi 17 septembre 2025.

Les objets ci-dessus sont déposés sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture et des articles 12

et 12a de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Les intéressés, sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 17 septembre 2025 inclusivement, au Bureau communal de Basse-Vendline, Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'art. 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Bonfol, le 25 août 2025.

Le comité du Syndicat.
